



REGLEMENT DES QUADS 6 H DE CARTHAGE Du 18 au 24 mars 2010

DEFINITION

La fédération F.T.M. (Fédération Tunisienne Motocyclisme) met en compétition une épreuve d'endurance, sur un circuit de 3,5 kms. Cette épreuve est ouverte aux quads de cylindrée minimum 125cc à 1000cc.

CATEGORIE

Classement Scratch * Classement Junior * Classement 4x4 * Classement Vétérane * Classement Féminin.
Pour le classement junior, équipage 100% juniors (16 à 20 ans), pour le classement féminin, équipage 100% féminin et pour le classement vétérane, équipage 100% vétérane (+40 ans).

EPREUVE

La FTM et Quad Aventure sont les organisateurs des « 6H DE CARTHAGE » La FTM est le représentant fédéral et QUAD AVENTURE l'organisateur technique. Nul ne peut prendre part à cette manifestation sportive en qualité de concurrent, s'il n'est pas titulaire d'une **licence F.T.M 2010 ou d'une licence une épreuve.**

La circulation des quads participant aux 6H DE CARTHAGE, homologués ou non est autorisée **uniquement** sur le circuit et dans l'enceinte du parc sous peine d'exclusion immédiate de la machine et de ses pilotes, la caution ne lui sera pas restituée et il ne pourra plus prétendre participer à une autre édition des 6 heures de Carthage. Cette épreuve est courue en équipe de 2 pilotes sur 1 ou 2 machines.

LES ENDURANCES

La participation aux essais est obligatoire. Un tour d'essais derrière le Peace car

3 endurances chronométrées de deux heures (2h)
Le départ sera donné en ligne sur la plage

Le départ de la première endurance s'effectuera en fonction du n° de course. Le départ de la seconde endurance s'effectuera en fonction du résultat de la première endurance. Le départ de la troisième endurance s'effectuera en fonction du cumul des résultats de la première et de la deuxième endurance.

Le Vainqueur sera l'équipage qui aura fait le plus grand nombre de tour en 6 Heures de course

Clause particulière :

En cas d'incidents sur la piste un peace car (quad ou SSV) sera mis en place, les pilotes devront rester derrière sans doubler le pilote qui le précède. Les positions seront ainsi figées durant toute la durée où le peace car sera en piste. La course sera relancée à l'entrée du peace car dans les stands.

LES STANDS

Un Parc réservé aux Stands sera prévu le long du circuit, la mécanique et les ravitaillements devront être effectués uniquement dans les stands.

CIRCUIT

L'épreuve se déroulera sur la plage de GAMARTH le circuit sera d'une longueur d'environ 3,5 Kms.

Le circuit sera doté de toutes les normes de sécurité nécessaires.

Le port du casque est obligatoire sur le circuit, sur le parc coureur. Il est obligatoire dans toute l'enceinte sportive où la circulation des machines doit se faire à vitesse réduite ; y compris sur la plage. Les machines ne pourront sortir du parc fermé de l'hôtel, seulement ¼ heure avant l'épreuve, elles seront remises en parc fermé au plus tard ¼ heure après la fin de la manche.

ENGAGEMENTS

La demande d'engagement est à envoyer à QUAD AVENTURE au moins 6 semaines avant l'épreuve, accompagné d'un chèque d'acompte de 500,00 € par équipage (2 pilotes, 1 machine) le solde soit 1200,00€ devra être réglé avant le 28/02/09. passé ce délais l'engagement sera de 1950,00€. Toute demande d'engagement sans règlement ne sera pas prise en compte. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'oubli de pièces administratives ou de machines non conformes. Aucun remboursement ne sera effectué sans présentation d'un certificat médical.

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Les pilotes devront présenter personnellement leur **licence FTM 2010**, permis de conduire ou C.A.S.M. Une licence une épreuve pourra être délivrée sur présentation du C.A.S.M. ou permis de conduire et d'un certificat médical de moins d'un an + 50€ en espèce (à confirmer).

Une **caution de 200 €**, par chèque, sera demandée aux contrôles administratifs pour la remise du dossard et du transpondeur. Il est interdit de masquer les logos des dossards.

Les licences françaises ne sont pas valables.

VERIFICATIONS TECHNIQUES

La machine sera équipée, obligatoirement, de numéros de course (un numéro à l'avant et deux numéros à l'arrière, , plaques verticales à l'arrière non fournies par l'organisateur), d'un **coupe circuit**, de **nerfs de barres**. Les pilotes s'engagent à apposer sur leurs machines, et pour toute la durée de l'épreuve, les autocollants fournis par l'organisateur.

Le pilote doit obligatoirement avoir une tenue moto : **casque homologué, bottes, gants, manches longues, pantalons longs.**

Nous vous rappelons que les emplacements doivent être rendus propres.

Un instincteur est obligatoire dans le parc coureur

ASSURANCES

Les organisateurs ne seront pas tenus responsables en cas de vols ou de dégradations dans le parc de l'hôtel, dans les stands et sur le circuit. A charge de chaque pilote d'avoir assuré son matériel et sa machine, il en est de même pour l'assurance rapatriement, chaque pilote devra contracter une assurance personnelle. L'organisateur contactera l'assurance responsabilité civile organisation. Les organisateurs ne seront pas tenus responsables des conséquences éventuelles pouvant découler de faits majeurs et sans que la liste soit exhaustive, par exemple : rafales de vent, ouragan, inondations ainsi que l'annulation de la manifestation ou autres.

SECURITE

Un médecin, une équipe de secouristes et une ambulance seront en permanence au bord de la piste.

EXECUTION DU REGLEMENT

Le directeur de course désignera les commissaires nécessaires au bon déroulement de l'épreuve . Il est chargé de l'application du présent règlement. Directeur de course : Représentant de la Fédération Tunisienne Motocyclisme.

BAREME DES PENALITES : voir annexe 1 ci-jointe.

L'organisateur se réserve le droit de refuser un équipage sans avoir à se justifier

RECLAMATIONS

En cas de contestation, la réclamation devra être établie dans les 30 minutes qui suivent l'affichage des résultats, **PAR ECRIT**, signée et accompagnée d'un règlement de 75 € à l'**ordre de QUAD AVENTURE**

SPORTIVITE ET RESPECT DU REGLEMENT

Tout manquement au règlement, tout comportement anti-sportif, tout accrochage volontaire, ne pourra être tolérés et entraînera l'exclusion du contrevenant.

